



RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°2023-11-14/DRAES/CROUSDESTRASBOURG-Elections/01

La rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles R822-12, R822-12-1 et R822-12-2 ;

VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

VU le décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

VU l'arrêté du 21 juillet 2022 portant délégation de signature de monsieur Richard Laganier, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, chancelier des universités, à madame Véronique Perdereau, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sur l'ensemble des actes relatifs à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation à l'exclusion de la gestion des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de la délivrance du baccalauréat.

ARRETE

ARTICLE 1 :

La composition de la commission électorale pour les élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du Crous de Strasbourg est la suivante :

Président de la commission :

Le recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, Chancelier des universités, ou son représentant.

Représentants des organisations étudiantes représentatives :

Monsieur Samy AMOKRANE (UNI), titulaire,
Madame Justine SCHNEIDER (UNI), suppléante,

Monsieur Axel RENARD (UNION ETUDIANTE), titulaire,
Monsieur Rayyân SLIMANI (UNION ETUDIANTE), suppléant,

Monsieur Mouhammad BENUSSI THIOUNE (UNEF), titulaire,
Madame Lison ZIMMER (UNEF), suppléante,

Monsieur Alexis TAUBE-LE GUERN (AFGES), titulaire,
Monsieur Charles LESECQ (AFGES), suppléant.

Représentants de l'administration du Crous de Strasbourg :

Madame Sophie ROUSSEL, Directrice générale du Crous de Strasbourg, titulaire,
Madame Françoise KIRSCHER, suppléante,

Monsieur Guillaume KUHLER, Directeur adjoint du Crous de Strasbourg, titulaire,
Madame Sarah BOOS, suppléante,

Monsieur Sylvain BOUFFAY, Directeur du Crous de Mulhouse, titulaire,
Monsieur Merry LESUEUR, suppléant,

Monsieur Nicolas GSELL, Directeur de la vie étudiante, titulaire,
Madame Bénédicte LETSCHER, suppléante.

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de la région académique Grand Est et la directrice générale du Crous de Strasbourg sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Nancy, le 14 novembre 2023

Véronique PERDEREAU



Voies et délais de recours :

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.